

STANDARD GASEOUS FUEL SPECIFICATIONS FOR TEGS

Les carburants gazeux apportés aux générateurs thermoélectriques de Gentherm Global Power Technologies (GPT) : ⁽¹⁾

1. Ne doivent contenir aucune particule supérieure à 30 µmm de diamètre, incluant, sans s'y limiter, le sable, la poussière, la colle, le pétrole brut ainsi que les impuretés.
2. Ne doivent pas avoir un point de rosée d'hydrocarbures supérieur à 0°C (32°F) à 170 kPag (25 psig).
3. Ne doivent pas contenir plus de 115 mg / Sm³ (2) (environ 170 ppm) de H₂S. (3)
4. Ne doivent pas contenir plus de 60 mg / Sm³ (environ 88 ppm) de soufre mercaptique.
5. Ne doivent pas contenir un total de plus de 200 mg / Sm³ (environ 294 ppm) de soufre.
6. Ne doivent pas contenir plus de 10 % de (CO₂) et / ou de (N₂) par volume, ni varier de plus de + / - 1 % de (CO₂) et / ou de (N₂) lors du fonctionnement.
7. Ne doivent pas contenir plus de 120 mg / Sm³ de vapeur d'eau.
8. Ne doivent pas contenir plus de 1 % par volume d'oxygène.
9. Doivent avoir un pouvoir calorifique supérieur (PCS) nominal de :
 - Gaz naturel : 37 MJ / m³ (1 000 BTU / cu.ft.) (1)
 - Propane / GPL : 93 MJ / m³ (2 500 BTU / cu.ft.) (1)
 - Butane : 122 MJ / m³ (3 300 BTU / cu.ft.) (1)
10. Ne doivent pas dépasser une température de 60°C (140°F).

Remarques :

(1)– en cas de carburants gazeux en dehors de ces spécificités, merci de contacter GPT ;

(2)– à 1 atm et 15°C ;

(3)– contactez votre représentant local ou GPT si la concentration de H₂S est supérieure à 170 ppm.